

savoir quelle prime on a versée dans chacun des comtés de l'Île du Prince-Édouard et combien de pêcheurs l'ont reçue?

M. Gibson: De la politique!

M. McLure: Je puis faire observer à l'honorable député que ce n'est pas de la politique d'indépendant. Je préfère opter pour un côté ou pour l'autre.

L'hon. M. Mayhew: Le député sera sans doute étonné d'apprendre que je puis lui fournir ce renseignement pour les divers comtés. Voici:

	Nombre d'hommes	Nombre de bateaux	Montant de la prime
Kings	128	104	\$1,166.40
Prince	598	350	5,313.40
Queens	222	116	1,958.60

M. McLure: La prime est-elle versée aux ostréiculteurs ou simplement à ceux qui pêchent à l'hameçon?

L'hon. M. Mayhew: Le règlement prescrit, d'abord que le pêcheur doit être un sujet britannique se livrant à la pêche hauturière sur un navire ou bateau canadien pendant au moins trois mois. Il faut qu'il ait pris au moins 2,500 livres de poisson de mer et qu'il ait fait la pêche dans un bateau ayant au moins 12 pieds de quille, en compagnie d'au plus trois autres hommes, y compris le propriétaire, lequel est autorisé à présenter la réclamation.

145. Transport, apprêt, teinture et autres frais occasionnés par la réception et la vente des peaux de phoque à fourrure revenant au Canada d'après l'Accord provisoire sur le phoque à fourrure, conclu entre le Canada et les États-Unis, par échange de notes en date du 26 décembre 1947, \$500,000.

M. Gibson: Combien de peaux de phoques ont été apprêtées pour le compte du ministère et quel a été le bénéfice net?

L'hon. M. Mayhew: Pour 1950-1951, les recettes nettes du ministère des Pêcheries ont été de \$558,532. En tenant compte des droits de douane et d'accise, les recettes ont été de \$820,788.

M. Gibson: Combien de peaux?

L'hon. M. Mayhew: 12,900.

M. Gibson: J'aimerais consigner aux *Débats*, pour la gouverne du ministre, une lettre que j'ai reçue de M. Paul Sam, de la bande Ahousat. Je connais très bien cet Indien mais j'ignore si le ministre a fait sa connaissance. Si le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration était ici, il serait très fier, j'en suis sûr, des progrès qu'ont accomplis ces Indiens quand on les voit capables maintenant de rédiger d'aussi bonnes lettres que celle que j'ai reçue. Je me souviens fort bien du père de M. Paul Sam et,

grâce à notre système d'enseignement, le fils a fait de grands progrès. Cette lettre du 22 mai se lit ainsi:

Cher monsieur,

La présente a pour objet de vous mettre au courant du problème de la chasse aux phoques à fourrure, qui se présente en ce moment et qui a atteint son point culminant ici à Ahousat.

Vers le 12 du mois courant, sept de nos chasseurs de phoques ont été sommés par radiotéléphone et de vive voix, de comparaître, le 18 mai devant le tribunal de Tofino, en Colombie-Britannique.

Par suite de la criante disette de saumon tout le printemps sur le littoral, plusieurs de nos jeunes gens ont fait la chasse au phoque pour se procurer de la nourriture car, comme vous le savez, pour nous Indiens, la chair du phoque est un excellent succédané du poisson.

Nous n'avions pas du tout songé à vendre les peaux avant l'arrivée à Ahousat, au cours de la première semaine d'avril, d'un acheteur de Vancouver (C.-B.) M. Stanley Roberts.

Ce monsieur détenait un permis d'achat de peaux de phoque du ministère des Pêcheries, ainsi que l'autorisation de l'agent des Indiens de passer quelques semaines dans la réserve.

Vu la rareté du saumon cette année, tant au point de vue de l'alimentation qu'à celui du commerce, qui laisserait passer l'occasion d'obtenir \$10 par peau de phoque? C'est le prix que verse M. Stanley Roberts. Il avait des étiquettes de l'État pour tous les phoques qu'il achetait et dont les peaux étaient inspectées et approuvées par le fonctionnaire des Pêcheries, M. Fred Shaughnessy, de Tofino.

Qui est, incidemment, un fonctionnaire énergique et très compétent.

Les phoques ont été inspectés, après quoi l'argent a été versé. Ce qu'il y a d'étrange c'est que M. Shaughnessy ne nous a pas avisé de la confiscation des peaux. L'acheteur lui-même ignore quand elles ont été saisies. L'acheteur Roberts dit qu'il se peut qu'elles aient été prises du *Maquina* à Tofino dans le voyage de retour. Il y avait 7 chasseurs en cause et 12 peaux ont été confisquées. D'après la statistique, il y a environ 4 millions de phoques sur le littoral du Pacifique.

Ce chiffre est-il à peu près exact?

L'hon. M. Mayhew: Environ 3 millions.

M. Gibson: Voici l'opinion de l'Indien sur la question. La lettre se poursuit ainsi:

Pendant qu'ils passent par les eaux de la Colombie-Britannique, ces phoques mangent, de janvier à juin, un saumon (environ). Il s'ensuit que nous perdons 4,000,000 de saumons.

Nous réduirons cette estimation à 3 millions.

D'après des recherches effectuées il y a 15 ans par le service de la pêche, un phoque mange huit livres de poisson par jour. On voit donc la menace que représente ces phoques à fourrure pour notre industrie et notre existence. Au regard des phoques à fourrure, les otaries et les phoques communs sont en nombre négligeable et pourtant le Gouvernement accorde une prime à l'égard du phoque commun.

Cette lettre porte la signature de Paul Sam et de Philip Louie, secrétaire de l'association. Le ministre a dit quelles sont les recettes, mais j'imagine qu'il s'agit des recettes brutes parce que si ces phoques avaient été pris par nos Indiens nous aurions perçu des droits